

date de dépôt: 13/03/2026

demandeur: **Monsieur BOU DAGHER
Emmanuel**

pour : **Installation d'une serre multi-tunnels**
adresse terrain: **2040 Route des Trécassats
84400 Villars**

Monsieur BOU DAGHER Emmanuel
2040 Route des Trécassats
84400 VILLARS

Monsieur,

Conformément à l'article R 423.39 du code de l'urbanisme, les pièces complémentaires demandées dans le cadre de l'instruction de votre permis de construire référencé ci-dessus n'ont pas été fournies dans le délai de 3 mois à compter de la date de réception du courrier de demande de pièces complémentaires (27/03/2026). En conséquence, la demande de permis de construire a fait l'objet d'un rejet tacite valant classement « sans suite ».

J'attire cependant votre attention sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite sur le projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire de mes services, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait, le 30/07/2026

Le maire, Thomas SARRIETRO

Transmis au contrôle
de légalité le 30/07/2026

